

ELABORATION DU SCOT LOIRE CENTRE

DISPOSITIF DE CONCERTATION

Dans le cadre de l'élaboration du Scot Loire Centre, plusieurs niveaux d'association et de concertation ont été utilisés, au fur et à mesure de l'avancée de la procédure.

1- L'ASSOCIATION DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET TECHNIQUES

Les Personnes Publiques Associées (PPA)

Dans ses articles L122-6 et L122-7, le Code de l'urbanisme, en vigueur lors de l'engagement de l'élaboration du Scot Loire Centre, définissaient les modalités d'association et de consultation des personnes publiques.

Ainsi, conformément à la délibération du Comité syndical n°2011-12-02/06 du 2 décembre 2011, le Président du Syndicat mixte a sollicité l'association des services de l'Etat aux travaux d'élaboration du Scot.

Par ailleurs, l'engagement de l'élaboration du Scot Loire Centre a été notifié, pour information, aux :

- Président du Conseil Régional Rhône-Alpes
- Président du Conseil Général de la Loire
- Présidents des 7 Communautés de communes membres du Syndicat mixte du Scot Loire Centre (Communautés de communes de Balbigny, des Collines du Matin, de Feurs en Forez, des Montagnes du Haut Forez, du Pays d'Astrée, du Pays entre Loire et Rhône et des Vals d'Aix et Isable)
- Président de la Chambre du Commerce et de l'Industrie de Roanne
- Président de la Chambre du Commerce et de l'Industrie de St Etienne-Montbrison
- Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Loire
- Président de la Chambre d'agriculture de la Loire
- Présidents des syndicats porteurs de Scot sur les territoires voisins (Beaujolais, Roannais, Sud Loire et Monts du Lyonnais)
- Présidents des EPCI limitrophes (Communauté d'Agglomération Loire Forez, Roannais Agglomération, Communautés de communes de Chamousset en Lyonnais, de Forez en Lyonnais, de la Montagne Thiernoise, de l'Ouest Rhodanien, du Pays de St Galmier et du Pays d'Urfé)
- Maires des communes limitrophes :
 - . 12 communes localisées dans le département du Rhône (Affoux, Amplepuis, Chambost-Longessaigne, Haute-Rivoire, Joux, Les Sauvages, Saint-Clément-les-Places, Saint-Jean-la-Bussière, Saint-Marcel-l'Eclairé, Bourg-de-Thizy et Thizy devenues le 1^{er} Janvier 2013 la commune de Thizy-les-Bourgs, Villechenève).
 - . 5 communes localisées dans le département du Puy-de-Dôme (Chabreloche, La Renaudie, Le Brugeron, Viscomtat, Vollore-Montagne).
 - . 27 communes localisées dans le département de la Loire (Bellegarde-en-Forez, Chalain d'Uzore, Chalain-le-Comtal, Chalmazel, Champoly, Combre, Commelle-Vernay, Crémeaux, Juré, Les Salles, Magneux-Hauterive, Maringes, Montagny, Montrond-les-Bains, Monrnard-

en-Forez, Notre-Dame-de-Boisset, Palogneau, Parigny, Perreux, Pralong, Saint-André-le-Puy, Saint-Bonnet-le-Courreau, Saint-Georges-en-Couzan, Saint-Just-en-Bas, Saint-Marcel d'Urfé, Saint-Paul d'Uzore, Virigneux).

A noter qu'aucun syndicat mixte de transport n'intervient sur le périmètre du Scot Loire Centre. Aucune notification n'a dû être réalisée à ce titre.

A l'occasion de cette notification, le Syndicat leur a demandé s'ils souhaitaient être associé à l'élaboration du Scot ou simplement consulté puisque le Code prévoyait que ce soit à leur demande.

Les Conseils Régional Rhône-Alpes et Général de la Loire, les Chambres consulaires (Chambres du Commerces et de l'Industrie, des Métiers et de l'Artisanat et de l'Agriculture) ont fait connaître au Syndicat les représentants de leur instance à convier pour participer à l'élaboration du Scot Loire Centre. Ces derniers ont donc été associés à l'élaboration du Scot Loire Centre.

Le SYEPAR (Syndicat porteur du Scot Roannais) a demandé à être associé par courrier en date du 18 Janvier 2012.

Ont demandés à être consulté la Communauté de communes du Pays de Saint-Galmier par courrier en date du 3 Février 2012, la Communauté d'Agglomération Loire Forez par courrier en date du 24 Janvier 2012, la commune de Vollore-Montagne avec mention sur le récépissé en date du 12 Janvier 2012 et la Commune de Montrond-les-Bains si besoin par courrier en date du 24 janvier 2012.

La législation a évolué entre temps mais l'ensemble des Syndicats porteurs de Scot voisins, des EPCI et communes limitrophes a systématiquement été convié aux Comités de pilotage organisés par le syndicat dans le cadre de l'élaboration du Scot.

Les autres organismes locaux

Au cours de la procédure d'élaboration du Scot, les structures suivantes, en plus des PPA, ont été associées au moins une fois aux travaux menés par le Syndicat mixte : le Pays du Forez, le Pays du Roannais, l'Agence de Développement Economique de la Loire (ADEL), le Comité départemental du Tourisme, les Offices du Tourisme (Montagnes du Matin, Feurs, Pays d'Astrée et Montagnes du Haut Forez), le syndicat d'initiative des Vals d'Aix et Isable, la FRAPNA de la Loire, le Conservatoire des Espaces Naturels (Rhône-Alpes (CEN), la Fédération de pêche et de chasse de la Loire, le Parc Naturel Régional Livradois Forez, l'Office National de la Chasse et de Faune sauvage (ONCFS- service départemental de la Loire), l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA- service départemental de la Loire, l'Association des chasseurs de gibiers d'eau de la Loire, la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), le Conservatoire botanique du Massif central, l'Office National des Forêts, le syndicat des sylviculteurs de la Loire, le Groupement des sylviculteurs du Haut Forez, les CRPF Rhône-Alpes (Forez Nord, Roannais, Forez centre et Sud), le SAGE Loire en Rhône-Alpes, le Syndicat Mixte d'Irrigation et de mise en valeur du Forez (SMIF), les syndicats de rivières (SYMILAV, SYRRTA...), le syndicat agricole des propriétaires d'étangs du Forez, l'Association des Maitres d'Ouvrage Sociaux de la Loire (AMOS 42), le PACT Loire, la Société d'Equipement et de Développement de la Loire (SEDL), l'EPORA, la SAFER, Réseau Ferré de France...

Au-delà du respect des obligations réglementaires (articles L132-7, L132-8 et L132-10 du code de l'urbanisme), ce choix partenarial a permis de mutualiser les connaissances de toutes ces structures

sur les thématiques de leur compétence et ainsi d'améliorer le diagnostic, l'analyse des enjeux et d'apporter aux élus du Syndicat des éléments leur permettant de co-construire leur projet de territoire.

Les prestataires

Le Syndicat a fait le choix de se faire accompagner dans l'élaboration du Scot Loire Centre par Epures, l'agence d'urbanisme de Saint-Etienne. L'agence dispose d'expertises dans de nombreux domaines à l'échelle du département de la Loire, intéressantes dans le cadre de l'élaboration d'un Scot et participe aux principales instances dans lesquelles sont mutualisés les réflexions avec les territoires voisins (la Conférence des Scot ligériens et l'Interscot de l'aire métropolitaine lyonnaise).

A noter que l'évaluation environnementale c'est-à-dire la mesure des incidences du Scot sur l'environnement, a été confiée à un autre prestataire : le Bureau d'études INDDIGO basé à Chambéry qui est intervenu pendant la phase d'élaboration du Scot et qui a permis d'améliorer la prise en compte de l'environnement dans le projet de Scot.

Le Syndicat a engagé deux études en parallèle à l'élaboration du Scot Loire Centre :

- Etude d'Adéquation besoins/ ressources en eau potable des collectivités membres du Scot Loire Centre (prestataire : SAFEGE)
- Etude de gisements fonciers (prestataire retenu par l'EPORA : CITADIA).

L'appui technique d'Epures a accompagné le syndicat dans la construction de son projet de Scot.

La phase de concertation/ pédagogie interne au périmètre de Scot

Avant d'entrer dans l'étude d'élaboration à proprement dite du Scot, le syndicat a engagé un échange avec ses 7 EPCI membres. Courant 2012, deux séries de rencontres ont été organisées :

- Une 1^{ère} série de rencontres avec chacun des 7 EPCI entre le 22 Mars et le 14 Mai 2012.
Les thèmes abordés au cours de ces rencontres ont été les suivants :
 - . « Qu'est-ce qu'un Scot ? »
 - . Présentation du calendrier prévisionnel et de l'organisation de l'étude d'élaboration du Scot Loire Centre.
 - . Portrait et échanges sur les projets de chacune des Communautés de communes rencontrée.
- Une 2^{ème} série de rencontres avec chacun des 7 EPCI entre le 29 Octobre 2012 et le 17 Janvier 2013 : un portrait de territoire réalisé à l'échelle du Scot Loire Centre a été présenté permettant d'engager le débat avec les élus.

Ces rencontres ont permis de sensibiliser les élus sur le travail à réaliser, de dresser un 1^{er} portrait de territoire, d'échanger sur les objectifs et les points incontournables à traiter et sur lesquels les élus devront prendre position dans le Scot.

Elles sont réunies l'ensemble des Maires et Vice-Présidents de chacune des Communautés de communes.

La phase de diagnostic : Diagnostic territorial et état initial de l'environnement (EIE)

Le diagnostic réalisé, en phase préalable, présente un état des lieux et les enjeux qui se dégagent de l'analyse du territoire Loire Centre. Il a été constitué à partir d'un important travail préparatoire avec

les partenaires qui a permis de construire un diagnostic territorial et un état initial de l'environnement (EIE) partagés.

Sur le 1^{er} semestre 2013, ont été organisées des réunions thématiques techniques suivies par des commissions thématiques d'élus sur les thèmes suivants : « Déplacement », « Economie, commerce, tourisme », « Pôles urbains, équipement et logement », « Environnement (biodiversité, Trame Verte et Bleue) », « Environnement (eau, hors AEP) » et « Agriculture et sylviculture ».

Ainsi, les réunions thématiques suivantes ont eu lieu :

Thème « Déplacement »

- Réunion technique le 14 Janvier 2013 à Balbigny : 11 participants
- Commission élus le 12 Février 2013 à Balbigny : 14 participants

Thème « Economie, commerce, tourisme »

- Réunion technique le 15 Janvier 2013 à Balbigny : 11 participants
- Commission élus le 24 Janvier 2013 à Balbigny : 15 participants

Thème « Pôles urbains, équipement et logement »

- Réunion technique le 23 Janvier 2013 à Balbigny : 12 participants
- Commission élus le 31 Janvier 2013 à Balbigny : 13 participants
- Commission élus le 5 Mars 2013 à Balbigny : 11 participants

Thème « Environnement (biodiversité, Trame Verte et Bleue) »

- Réunion technique le 24 Janvier 2013 à Balbigny : 12 participants
- Commission élus le 28 Janvier 2013 à Balbigny : 12 participants

Thème « Environnement (eau, hors AEP) »

- Réunion technique le 31 Janvier 2013 à Balbigny : 13 participants
- Commission élus le 4 Février 2013 à Balbigny : 16 participants

Thème « Agriculture et sylviculture »

- Réunion technique le 7 Février 2013 à Balbigny : 21 participants
- Commission élus le 25 Février 2013 à Balbigny : 19 participants

Les réunions techniques thématiques ont permis de récupérer auprès des partenaires les éléments d'études dont ils étaient détenteurs pour étayer le diagnostic, partager les données disponibles et alimenter les échanges entre élus concernant l'identification des enjeux.

Les réunions techniques ont réuni les techniciens des services de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général, des chambres consulaires, des EPCI membres du Syndicat ainsi que des partenaires d'organismes locaux compétents dans leur domaine.

Les commissions d'élus étaient chacune composées de deux élus référents par Communautés de communes et ont été désignés par leur EPCI comme référent sur les thèmes abordés.

A la suite de ce travail, ont été organisés :

- Un séminaire d'élus le 12 Mars 2013 à la Salle polyvalente d'Epercieux-Saint-Paul
- Ordre du jour : synthèse du travail des 6 Commissions thématiques au sein desquelles les élus se sont réunis le 12 Mars 2013 à la Salle polyvalente d'Epercieux-Saint-Paul.

- Un Comité de pilotage ayant réuni les Personnes Publiques Associées et les délégués du Comité syndical le 17 Avril 2013 à la Salle polyvalente de Pradines

Ordre du jour : Présentation du contexte, des dynamiques du territoire, la structure du territoire, la gestion de l'espace, la qualité de vie et les 1^{ers} enjeux identifiés.

- Une réunion exceptionnelle des 7 EPCI membres du Scot Loire Centre le 18 Avril 2013 à l'Espace Lumière de Balbigny

Ordre du jour : Partage du travail réalisé et des 1^{ers} échanges avec les Personnes Publiques Associées avec les 93 Maires et 7 Présidents d'EPCI concernés par le Scot Loire Centre.

L'ensemble de ces rencontres ont permis un enrichissement du portrait de territoire établi par Epures en 2012, portrait qui avait constitué un support aux 1^{ers} échanges organisés avec les élus du territoire Loire Centre.

Une mise à jour des données contenues dans le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement ont été réalisées avant l'arrêt du projet de Scot par un travail interne, des échanges directs avec les personnes ressources et par l'intégration des éléments portés à la connaissance du Syndicat le 16 décembre 2015 dans le cadre d'un Porter à connaissance complémentaire réalisé par les services de l'Etat.

La définition du projet politique

Deuxième série de réunions thématiques techniques, en préalable au travail des élus

Six réunions techniques ont été organisés sur les thèmes suivants : « Démographie, pôles urbains, équipement et logement », « Economie et commerce », « Déplacement », « Patrimoine, paysage et tourisme », « Espaces agricoles, forestiers et biodiversité » et « Energie, climat ».

Ainsi, les réunions thématiques suivantes ont eu lieu :

- Thème « Economie, commerce » le 7 Mai 2013 à Balbigny : 10 participants
- Thème « Démographie, pôles urbains, équipement et logement » le 14 Mai 2013 à Balbigny : 10 participants
- Thème « Patrimoine, paysage et tourisme » le 22 Mai 2013 à Balbigny : 11 participants
- Thème « Espaces agricoles, forestiers et biodiversité » le 23 Mai 2013 à Balbigny : 23 participants
- Thème « Déplacement » le 4 Juin 2013 à Balbigny : 6 participants
- Thème « Energie, climat (approche transversale) » le 18 Juin 2013 à Balbigny : 7 participants

Il s'agit, à partir des principaux éléments de diagnostic, d'évoquer avec les partenaires (PPA et organismes locaux compétents) les orientations qui pourraient trouver leur place dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Des séminaires d'élus

Un 1^{er} séminaire d'élus, séminaire prospectif a réuni les 93 Maires et 7 Présidents d'EPCI membres sur le thème « Le territoire de demain ? » le 11 Juin 2013 au Château de Goutelas à Marcoux (68 élus présents).

Un 2^{ème} séminaire d'élus a réuni 41 élus du territoire (27 délégués du Comité syndical et 14 élus désignés par leur EPCI (soit 2 par Communautés de communes)) le 26 septembre 2013 au prieuré de Pouilly-les-Feurs. A partir des résultats du 1^{er} séminaire, plusieurs scénarios ont été élaborés et soumis au débat par petits groupes d'élus.

Un 3^{ème} séminaire, selon la même configuration que le précédent, a été organisé le 22 Octobre 2013 à la Salle des fêtes de Rozier-en-Donzy pour poursuivre les débats et mettre au point le PADD du Scot Loire Centre (26 élus présents).

Une réunion supplémentaire a réuni les maires des communes identifiées comme « Polarités » le 13 Novembre 2013 à Saint-Laurent-la-Conche : 21 participants.

Des rencontres avec les EPCI

Elles ont eu lieu le :

- 7 Novembre 2013 avec les élus de la CC des Montagnes du Haut Forez
- 12 Novembre 2013 avec les élus de la CC des Collines du Matin
- 14 Novembre 2013 avec les élus de la CC des Vals d'Aix et Isable
- 26 Novembre 2013 avec les élus de la CC de Balbigny
- 27 Novembre 2013 avec les élus de la COPLER
- 28 Novembre 2013 avec les élus de la CC du Pays d'Astrée
- 3 décembre 2013 avec les élus de la CC de Feurs en Forez

Elles ont permis de présenter les orientations inscrites dans le projet de PADD et d'engager le débat avec les élus locaux.

Un Comité de pilotage

Il a réuni, le 7 Novembre 2013 à dans les locaux de la Communauté de communes de Noirétable, les Personnes Publiques Associées et les délégués du Comité syndical. Une présentation du plan détaillé du PADD a été réalisée et a permis à chacun de s'exprimer.

L'ensemble de ces rencontres ont permis d'affiner progressivement le projet politique que les élus souhaitaient porter au travers de l'élaboration du Scot.

Un 1^{er} débat sur les orientations inscrites dans le PADD

L'article L143-18 du Code de l'urbanisme stipule « Un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public [...] sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables au plus tard quatre mois avant l'examen du projet de schéma.»

Un débat a été organisé sur les orientations inscrites dans le projet de PADD le 10 Mars 2014. Conformément à la réglementation, les échanges de la séance ont été consignés dans le compte rendu de la réunion du Comité syndical.

Reprise du dossier Scot à la suite des élections municipales et d'un profond désaccord exprimé par l'Etat sur le projet de PADD qui a fait l'objet d'un débat le 10 Mars 2014.



- Organisation d'un séminaire d'élus à l'Equiforum de Feurs le 30 Juin 2014 : information (« Qu'est-ce qu'un Scot ?, éléments de diagnostic, état d'avancement...), échanges avec les élus et diffusion d'une plaquette d'information, les élections municipales ayant entraîné un profond renouvellement des équipes municipales et dans les EPCI.

- Deux rencontres avec Madame la Préfète les 23 et 30 Juillet 2014 pour échanger sur les points de désaccord de l'Etat sur le 1^{er} projet de PADD et repartager le diagnostic et les enjeux territoriaux.

A la suite de ces rencontres, le Syndicat a redéfini les modalités de collaboration avec les Personnes Publiques Associées. Un 1^{er} séminaire d'échanges entre les délégués du Comité syndical et les PPA (Etat, Conseil Régional, Conseil Général et Chambres consulaires) a eu lieu le 6 Octobre 2014 en Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable à Saint-Germain-Laval (échanges sur le PADD débattu en Mars 2014 et présentation des modalités de collaboration retenues pour la suite de l'étude) : 37participants.

Le Syndicat a considéré que le PADD débattu en Mars 2014 était une base à partir de laquelle seront conduits les discussions et approfondissements essentiels au Document d'orientations et d'Objectifs (DOO) et prévoyait que le PADD soit ajusté en fonction des options issues de la réflexion sur le DOO.

La construction des règles

Elles sont inscrites dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), que chaque collectivité devra considérée dans le cadre de leur document d'urbanisme local, ce dernier devant être compatible avec les dispositions inscrites dans ce DOO.

A partir d'Octobre 2014, un travail en deux phases a été engagé :

- Une phase d'échanges entre les PPA (Etat, Conseil Régional, Conseil Général et Chambres consulaires) et le Comité syndical afin de contribuer à l'élaboration d'un projet partagé.
- Une phase de travail technique alimentant un travail de projet politique et dont l'objectif est de fixer les grandes lignes du DOO.

Ainsi, séminaires, Comités techniques et Groupe de travail élus ont repris. Les Comités techniques avaient pour objectif de fournir des éléments techniques nécessaires aux débats du Syndicat (les Groupes de travail d'élus), informer celui-ci des points essentiels attendus par les PPA. Les Groupes de travail élus, composés des membres du Comité syndical, ont permis d'engager le débat politique sur le thème concerné, de veiller à la traduction dans le projet de DOO des objectifs stratégiques des élus (écoute des territoires, analyse des propositions...).

Les instances et réunions mises en place ont été les suivantes :

- . Séminaire sur l'Évaluation environnementale le 13 Octobre 2014 à la Salle d'animation de Poncins.
- . Comité technique sur « La multipolarité » le 13 Octobre 2014 à Balbigny.
- . Groupe de travail élus sur « La multipolarité » le 20 Octobre 2014 à Balbigny.
- . Comité technique sur « La consommation foncière » le 21 Octobre 2014 à Balbigny.
- . Groupe de travail élus sur « La consommation foncière » les 18 Novembre 2014 et 6 Janvier 2015 à Balbigny.
- . Comités techniques sur « Les espaces économiques et le commerces » les 23 Octobre et 21 Novembre 2014.
- . Groupe de travail élus sur « Les espaces économiques et le commerces » le 2 Décembre 2014 à Balbigny.
- . Comité technique sur « L'adéquation besoins-ressources en eau potable » le 3 Novembre 2014 à Balbigny. Ce thème a été abordé avec les élus dans le cadre de l'étude Adéquation besoins-ressources en eau potable et n'a donc pas fait l'objet d'un groupe de travail élus spécifique.
- . Séminaire de synthèse des travaux issus des Comités techniques et Commissions élus évoqués ci-dessus le 10 Décembre 2014 en Communauté de communes des Montagnes du Haut Forez à Noirétable : 30 participants.
- . Comité technique sur « Déplacement » le 12 Janvier 2015 à Balbigny.
- . Groupe de travail élus sur « Déplacement » le 20 Janvier 2015 à Balbigny.
- . Comité technique sur « Agriculture » le 21 Janvier 2015 à Balbigny.
- . Groupe de travail élus sur « Agriculture » le 27 janvier 2015 à Balbigny.
- . Comité technique sur « Consommation foncière-vocation résidentielle » le 5 Février 2015 à Balbigny.
- . Groupe de travail élus sur « Consommation foncière » le 3 Mars 2015 à Balbigny.
- . Comité technique sur « Habitat et diversification » le 9 Février 2015 à Balbigny.
- . Groupes de travail élus sur « Habitat et diversification » les 17 et 24 Février 2015 à Balbigny.
- . Comité technique sur « Trame Verte Bleue » le 11 Mars 2015 à Balbigny.
- . Groupe de travail élus sur « Trame Verte Bleue » le 17 Mars 2015 à Balbigny.

L'ensemble de ce travail et des échanges qui ont eu lieu avec les PPA ont amené le Syndicat à :

- Ajuster son projet de PADD.

Ce nouveau projet de PADD a été présenté à l'occasion d'une réunion exceptionnelle des élus territoriaux organisée le 4 Février 2015 à la Maison de la commune à Feurs. Il a permis de réunir 130 élus pour échanger et écouter les observations des élus sur le projet de PADD avant que ces orientations ne soient portées au débat en Comité syndical. Les observations formulées n'ont pas engendré une remise en question des orientations inscrites.

Ainsi, un nouveau débat sur les orientations du PADD a été engagé en Comité syndical le 7 Avril 2015. Conformément à la réglementation, les échanges de la séance ont été consignés dans le compte rendu de la réunion du Comité syndical.

Ce projet de PADD débattu le 7 Avril 2015 a été communiqué à l'ensemble des PPA. L'Etat, la Région et le SYEPAR ont émis un avis sur ce projet.

Un Comité technique avec les personnes institutionnelles (Etat, Région, Département et Chambres consulaires) a été organisé le 22 Septembre 2015 pour échanger sur les remarques formulées. A noter que les remarques formulées par le SYEPAR rejoignait celles formulées par l'Etat, elles ont donc été abordées à l'occasion de ce Comité technique.

- Définir les objectifs et orientations à inscrire dans le DOO

Un Bureau syndical s'est tenu le 5 Juin 2015 au siège du Syndicat pour faire le point sur les principes à retenir en vue de la rédaction d'une 1^{ère} version du DOO. L'Etat, la Région, le Département et les Chambres consulaires ont été conviées.

Les Groupes de travail élus se sont poursuivis ensuite du 19 Mai au 3 novembre 2015. 13 rencontres ont eu lieu pour procéder à une relecture du DOO et affiner les règles édictées au regard notamment des résultats de l'Evaluation environnementale et remarques formulées par les PPA au sein du Comité technique du 22 Septembre 2015.

Le 27 novembre 2015, s'est de nouveau tenu au siège du Syndicat un Bureau syndical auquel ont été conviés l'Etat, la Région, le Département et les Chambres consulaires (Objet : Rappel des principales orientations du DOO et Débat/ échanges avec les PPA sur ces points et sur l'ensemble du DOO).

Deux thématiques, une fois les grands principes définis dans le projet de DOO, ont été travaillées directement avec les Maires des communes concernées pour préciser les règles sur leur territoire :

- Le tracé des limites intangibles à l'urbanisation sur certains corridors écologiques où des risques potentiels en lien avec la proximité de l'urbanisation se sont révélés.
- Les orientations pour les secteurs commerciaux d'implantation périphérique inscrits dans le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC).

Enfin, a été organisé un Comité de pilotage le 18 décembre 2015 à la salle Concillon à Balbigny. Ont été présenté le contenu du DOO et du DAAC. Des échanges ont eu lieu.

De l'ensemble de ce travail itératif avec les différentes instances, le projet de Scot Loire Centre s'est enrichi.

A noter un important travail des élus du Syndicat, représentant les élus territoriaux de leur Communauté de communes respective. En effet, ont été organisés pendant la phase d'élaboration du Scot Loire Centre 23 Comités syndicaux et 70 Bureaux syndicaux.

Les rencontres régulières avec l'Etat

Outre les rencontres réalisées entre les techniciens du Syndicat des services de l'Etat dans le cadre des Comités techniques et les élus du Syndicat dans le cadre des Comité de pilotage et des Bureaux organisés tout au long de la procédure d'élaboration du Scot, les échanges suivants ont eu lieu :

- Rencontre du Sous-Préfet de Roanne par le Président du Syndicat, en charge du suivi de cette étude, en début d'année 2012 dès l'engagement de l'étude.
- Rencontre du Sous-Préfet de Roanne par le Président du Syndicat le 21 Mars 2013 (présentation du Scot Loire Centre et de son état d'avancement au nouveau Sous-Préfet)
- Rencontre de Madame la Préfète, en présence de Monsieur le Sous-Préfet de Roanne, lors de sa désignation en tant que Préfète de la Loire (Présentation des membres du Bureau syndical et de l'avancement du Scot)
- Rencontre de Madame la Préfète, en présence de Monsieur le Sous-Préfet de Roanne, les 23 et 30 Juillet 2014 (Présentation du nouveau Bureau syndical, échanges sur les points de désaccord et repartage du diagnostic et des enjeux territoriaux)
- Rencontre de Monsieur le Préfet, en présence de Monsieur le Sous-Préfet de Roanne, lors de sa désignation en tant que Préfet de la Loire (Présentation des membres du Bureau syndical et de l'avancement du Scot).

2- LE GRAND PUBLIC (LES HABITANTS)

La mise à disposition du public de dossiers avec registre de concertation

Des documents de travail concernant l'élaboration du Scot (éléments de diagnostic, projets de PADD 1^{ère} version et 2^{ème} version et éléments du projet de DOO), la note d'enjeux, le Porter à connaissance des services de l'Etat et son complément ainsi que les Comptes rendus des Comités syndicaux retranscrivant les échanges des élus concernant l'élaboration du Scot ont été tenus à la disposition du public, en version papier au siège du syndicat et en version numérique sur le Blog mis en place par le Syndicat (Cf. chapitre suivant).

Etaient disponibles, en version papier, aux sièges des Communautés de communes membres la note d'enjeux et le Porter à connaissance des services de l'Etat ainsi que les deux versions du PADD dont les orientations ont été débattues en Comité syndical.

Des registres ont également été ouverts, pour recueillir les observations de la population sur le projet, aux sièges de :

- la Communauté de communes de Balbigny, qui est également le siège du Syndicat mixte du Scot Loire Centre,
- la Communauté de communes des Collines du Matin,
- la Communauté de communes de Feurs en Forez,
- la Communauté de communes des Montagnes du Haut Forez,
- la Communauté de communes du Pays d'Astrée,
- la Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône,
- la Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable.

Aucune remarque ou contribution n'y a été écrite.

La création d'un blog : www.scotloirecentre.com

Un blog a été créé le 10 Juillet 2012 avec pour objectif de tenir informé la population de l'avancée de l'élaboration du Scot Loire Centre.

Il a permis d'apporter des informations :

- d'ordre général sur la planification (de ses origines dans les années 50 jusqu'à aujourd'hui), le rôle et les éléments constitutifs d'un Schéma de Cohérence Territoriale, la procédure mise en œuvre (de l'élaboration du Schéma au suivi des objectifs).
- sur l'engagement de l'élaboration du Scot Loire Centre plus particulièrement en précisant les caractéristiques propres à Loire Centre, la création et les missions du Syndicat en charge de l'élaboration de ce Scot, son organisation et les modalités que les élus ont choisi de mettre pour engager une concertation avec la population.
- sur la vie du Syndicat à travers la mise en ligne des délibérations et comptes rendus des Comités syndicaux, des recueils des actes administratifs, des rapports d'activités et des appels d'offre...
- Sur le projet de Scot Loire Centre lui-même : la note d'enjeux de l'Etat, le Porter à connaissance des services de l'Etat, des éléments de diagnostic, les orientations du Projet

d'Aménagement et de développement Durables (PADD) débattues le 10 Mars 2014, les orientations du PADD débattues le 7 Avril 2015, les réunions publiques et des éléments du Document d'Orientation et d'Objectif (DOO).

La publication d'articles dans la presse locale et les bulletins intercommunaux

Les Communautés de communes membres du Scot Loire Centre ont fait paraître un certain nombre d'articles d'information :

- La Communauté de communes de Balbigny a inséré dans chacun de ces bulletins intercommunaux une information sur l'avancement du Scot Loire Centre (le bulletin « Force 13 » paraît annuellement).
- La Communauté de communes de Feurs en Forez a publié dans ses bulletins intercommunaux deux articles d'informations (Bulletins n°12 et n°15) et a inséré un lien pour diriger les lecteurs vers les Rapports d'activité du Syndicat dans ses Rapports d'activité mis en ligne sur leur site internet.
- La Communauté de communes du Pays d'Astrée a fait paraître une page d'information dans son bulletin intercommunal n°14, un article va paraître dans le Bulletin prochainement diffusé.
- La COPLER a fait référence au Scot Loire Centre dans son bilan d'activité 2008-2012 puis a fait paraître une page dédiée au Scot dans son bulletin de Juin 2015.
- La Communauté de communes des Collines du Matin a fait paraître une page d'information dans son bulletin intercommunal n°7 et un article dans le Bulletin réalisé pour les 20 ans de la Communauté de communes en Avril 2013.
- La Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable a également publié dans ses bulletins intercommunaux deux articles d'informations (Bulletins de Juin 2012 et Octobre 2013).

A noter que la Communauté de communes des Montagnes du Haut Forez n'a pas de Bulletin intercommunal. Néanmoins, un article est paru sur leur site internet pour communiquer avec ses habitants sur le sujet.

Par ailleurs, plusieurs conférences de presse ont été organisées aux moments clés de l'élaboration du Scot Loire Centre pour informer régulièrement la population de l'avancement de l'étude :

- 8 Mars 2012 : Après un an de mise en route administrative, engagement effectif des études pour la réalisation du Scot (publication dans Le Pays Roannais et dans l'Essor les 9 et 16 Mars 2012).
- Juillet 2013 : « Loire Centre ne veut pas devenir un territoire-dortoir » (publication dans le magazine Commune Passion).
- 28 Novembre 2013 : Point sur l'état d'avancement de la démarche et présentation des orientations que les élus souhaitent voir inscrites dans le PADD à la suite de séminaires de travail (publication dans Le Pays Roannais et dans l'Essor le 29 Novembre 2013).
- 18 Mars 2014 : Présentation des orientations du PADD débattues le 10 Mars 2014 en Comité syndical (publication dans l'Essor le 21 Mars 2014).
- 30 Avril 2015 : Présentation des orientations du PADD débattues le 7 Avril 2015 en Comité syndical (publication dans Le Pays Roannais, dans l'Essor et dans le Progrès-La Tribune les 7 et 8 Mai 2015).

L'organisation de réunions publiques

Deux réunions publiques ont été organisées :

- **le 23 Septembre 2015 à 20H Maison de la Commune à Feurs.**

La population a été informée de l'organisation de cette 1^{ère} réunion publique par voie de presse, information sur le Blog du Syndicat et affichage aux sièges du Syndicat mixte du SCOT Loire Centre, des 7 Communautés de communes membres et des 93 Mairies concernées par ce Scot.



140 personnes étaient présentes à cette soirée.



A l'occasion de cette réunion ont été présentés les points suivants :

- . Qu'est-ce qu'un Scot ?
- . Le calendrier de l'étude d'élaboration du Scot Loire Centre,
- . La présentation du territoire Loire Centre et les traits communs de ce territoire,
- . Les grands objectifs du Scot et les orientations inscrites dans le PADD débattu le 7 Avril 2015 avec une mise en perspective de ces orientations avec des éléments de diagnostic pour une meilleure compréhension du projet,
- . Que se passe-t-il en ce moment au niveau du Scot ?

Un temps d'échanges avec l'assemblée a eu lieu après cette présentation. 6 personnes se sont exprimées dont 5 étaient des élus :

- 2 observations concernaient le choix des pôles intermédiaires : deux Maires de la COPLER ont regretté que leurs communes n'en fassent plus partie dans la 2^{ème} version du PADD débattu le 7 Avril 2015 alors qu'elles sont très bien équipées.
- 2 réactions concernaient des interrogations sur la manière dont allait se dérouler la suite pour le développement des villages, comment faire comprendre à la population les règles qui s'appliqueront ?
- 1 observation par rapport à la réforme territoriale qui est engagée.
- 1 observation concernant l'équité entre les communes considérées comme village (même nombre de Permis de construire).

Les réponses apportées en réunion ont été les suivantes :

- Le choix des polarités a été le résultat d'un travail collectif et de nombreux échanges. Malheureusement, le projet initial, identifiant dans le projet Scot 18 polarités, a reçu un profond désaccord de plusieurs partenaires institutionnels, désaccord exprimé par Mme la Préfète et le Directeur de la DDT à l'occasion d'une rencontre du Bureau syndical en

Préfecture en Juillet 2014. Il a fallu faire des choix pour avancer dans la construction de ce projet. Tous les villages ne peuvent être polarité. Il est important que chacun module son projet individuel pour la construction d'un projet collectif. La mise en place des PLUi pourra permettre d'avoir une vision commune et intégrera, sur la COPLER la problématique de Régny, St-Just-la-Pendue, St-Symphorien-de-Lay et Neulise.

- Le Syndicat n'a pas choisi d'aborder le développement des communes par une entrée Nombre de Permis de construire mais par une entrée sur la Consommation foncière, la réduction de cette consommation est une obligation réglementaire, qu'il y ait Scot ou non. Les choses restent à préciser dans la suite du travail.
- Le travail d'élaboration du Scot est engagé depuis 2011 et il semble important que le territoire se dote de règles pour gérer cette période intermédiaire.
- Equité ne signifie pas forcément égalité. Il est rappelé que le projet a surtout été envisagé sous l'angle de la consommation foncière.

La presse a été conviée à cette réunion publique. Un article est paru, à la suite de cette réunion, dans Le progrès-La Tribune le 26 Septembre 2015.

- **le 17 Février 2016 à 18H30 Salle de l'An Neuf à Fourneaux.**

La population a été informée de l'organisation de cette 2^{ème} réunion publique également par voie de presse, information sur le Blog du Syndicat et affichage aux sièges du Syndicat mixte du SCOT Loire Centre, des 7 Communautés de communes membres et des 93 Mairies concernées par ce Scot.



Environ 70 personnes étaient présentes à cette soirée.

A l'occasion de cette réunion ont été présentés les points suivants :

- . La présentation du territoire Loire Centre
- . Par thèmes, les éléments de diagnostic/ les principales orientations du Projet d'Aménagement et de développement Durables/ les principales dispositions du Documents d'orientation et d'Objectifs

Un temps d'échanges avec l'assemblée a eu lieu après cette présentation. 7 personnes (élus) se sont exprimées :

- 1 réaction sur les gares qui sont très importantes pour ce territoire.
- 1 observation sur le développement économique prévue sur Loire Centre : la réhabilitation des friches industrielles n'est apparemment pas une priorité du Scot, ce qui est aberrant.

- 2 observations sur la spécificité de la COPLER qui a 4 bourgs centre, deux Maires ne sont toujours pas d'accord avec le choix des polarités exprimé dans le PADD.
- 1 remarque sur la comptabilisation des logements vacants dans les communes : l'INSEE en comptabilise souvent plus qu'il n'y en a en réalité.
- 2 réactions sur l'utilité du travail mené dans le cadre de l'élaboration de ce document de planification même si certaines difficultés sont relevées sur la mise en œuvre dans les documents locaux d'urbanisme : les parcelles localisées dans le tissu urbain sont parfois des parcelles agricoles ou coutent chères.
- 1 intervention sur l'intérêt de mettre en place dans les communes un parc de logements diversifiés permettant de répondre au parcours résidentiel des habitants à tous les âges de la vie.
- 1 réaction sur l'intérêt du tourisme sur un territoire comme Loire Centre, un intérêt à ne pas minimiser.

Les réponses apportées en réunion ont été les suivantes :

- Les gares n'irriguent pas la totalité du territoire mais elles sont effectivement considérées comme très importantes dans le projet de Scot Loire Centre.
- La réhabilitation des friches est bien considérée par le Scot comme un axe important sur lequel travailler, il faut voir comment on va pouvoir sortir des opérations porteuses.
- Il est rappelé que le projet a surtout été envisagé sous l'angle de la consommation foncière et non du nombre de permis de construire qui n'a pas été limité, il y a donc des possibilités de construire dans le tissu urbain. Le Syndicat n'a pas pu conserver le projet initial avec 18 polarités qui recevait un désaccord profond de la part de l'Etat notamment. Il a fallu faire des choix pour avancer dans la construction de ce projet.
- Le projet de Scot n'impose pas de contraintes chiffrées en termes de remise sur le marché de logements vacants. Il faut donc que les communes aient une vision globale de leur parc de logements et partent de la réalité de terrain qui est observée pour l'élaboration ou la révision de leur PLU.
- Il est confirmé que la dimension tourisme n'est pas minimisée dans le projet du Scot, la présentation des orientations a été condensée mais les choix réalisés vont dans le sens d'une mise en valeur pour le développement de l'activité touristique (protection des paysages, du patrimoine, des entrées de ville...).
- Qu'il y ait Scot ou non, les lois qui se succèdent mettent en place des obligations réglementaires auxquelles les collectivités doivent répondre, le Scot constitue donc seulement un guide pour les élus.

La presse a été conviée à cette réunion publique. Deux articles sont parus, à la suite de cette réunion, dans Le progrès-La Tribune le 18 Février 2011 et dans Le Pays Roannais le 25 Février 2016.

La disponibilité du Syndicat

Enfin, pendant toute la durée d'élaboration du projet de Scot (2011 à 2016), le Président, les Vice-Présidents et la Chargée de mission se sont tenus à la disposition des habitants, des associations et des élus pour répondre, dans la limite de leurs compétences, aux interrogations de chacun d'entre eux.

Plusieurs appels téléphoniques pour demander où en était l'élaboration du Scot, à quel moment celui-ci serait opposable et quel impact aurait-il sur la délivrance des Permis de construire ont été reçus par le Syndicat. Les réponses à ces interrogations ont été données.

Les Maires de Saint-Just-la-Pendue et de Régnay ont également été reçus à leur demande. Ils ont exprimé lors de ces rencontres leur désaccord sur le fait que ces deux communes n'étaient pas retenues comme polarités du territoire Loire Centre alors que bien équipées. Les choix réalisés par le Syndicat sur le sujet des polarités ont été expliqués.